



## Municipalité

Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains

Date : 15 décembre 2023

N/réf. : lge

## AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 14 décembre 2023, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR23.27PR** concernant le budget 2024
- **PR23.31PR** concernant la vente à la société SYLVAC SA d'une surface de 3128 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle 6443 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, avec constitution de charge foncière et de droit de réméré, en vue de la regrouper avec la parcelle 6495 afin de former la nouvelle parcelle 6495 d'une surface totale de 7'632 m<sup>2</sup> au Parc scientifique et technologique

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 163 al. 1 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE  
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 15 au 25 décembre 2023